

23 septembre 2011

LE PROGRAMME ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé)

Le programme ACTES permet aux collectivités de transmettre, par voie électronique, les actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité et se substitue par conséquent au traditionnel envoi papier.

Cette procédure concourt tant à l'objectif de modernisation du contrôle de légalité qu'aux gains en terme de dépenses, de temps et de sécurité qu'induit en votre faveur des collectivités un tel programme.

En effet, le programme ACTES est destiné à offrir aux collectivités territoriales :

- **un gain de temps**, la collectivité recevant en temps réel un accusé de réception électronique
- **un gain d'efficacité**, notamment en ce qui concerne le tri, la manipulation, le classement et l'archivage
- **une réduction des coûts** liée à la suppression de l'envoi des actes à la préfecture et à l'impression des actes en plusieurs exemplaires

Ce nouveau mode de transmission s'inscrit activement dans une démarche d'écoresponsabilité, c'est pourquoi toute adhésion au programme ACTES sera prise en compte favorablement, par **une majoration de 5 % du montant de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)** qui pourrait vous être attribuée. Cette majoration est valable pour la première année d'adhésion à l'application ACTES et pour une seule opération, au choix du bénéficiaire.

Le nombre croissant de dispositifs de télétransmission homologués par les services du Ministère de l'intérieur de l'outre-mer et des collectivités territoriales et de l'immigration permet aux collectivités, désormais, de bénéficier de tarifs attractifs, y compris pour les plus petites communes qui peuvent rejoindre le programme selon les formules adaptées à leurs besoins.

Localement, le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gers a mis en place une « plateforme » de télétransmission destinée aux collectivités du département.

Comment procéder à la télétransmission

Simple pratique et sécurisé, c'est un moyen moderne et efficace de répondre à l'obligation de transmission prévue par l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

1ère étape : la collectivité délibère sur le principe de la télétransmission et autorise le maire ou le président à signer la convention ACTES,

2ème étape : la collectivité contacte un opérateur agréé ou le CDGFPT du Gers,

3ème étape : l'exécutif signe une convention avec l'opérateur et une convention avec la préfecture ou la sous préfecture concernée,

4ème étape : la collectivité peut télétransmettre ses actes à la date qu'elle a au préalable déterminée en lien avec la préfecture ou la sous préfecture.

Ce sont à ce jour plus de 120 collectivités du département qui ont opté pour la télétransmission (102 communes, 14 EPCI et syndicats et 5 autres collectivités dont le Conseil Général, le SDIS...)

Les ACTES télétransmis en préfecture et sous préfectures représentent plus de 16 % du total des actes reçus au titre du contrôle de légalité.

Au 1^{er} trimestre 2011 le département du Gers était le 7^{ème} département au plan national ayant raccordé le plus de nouveaux émetteurs, ce qui démontre la dynamique positive liée à cette application au plan local.

La télétransmission permet de faciliter le travail des élus et de simplifier celui du personnel administratif territorial mais aussi d'accélérer le caractère exécutoire des actes.

A noter qu'à partir du second semestre 2011, le déploiement au plan national des outils permettant la dématérialisation et la télétransmission des documents budgétaires en préfecture et sous préfecture via l'application **ACTES BUDGETAIRES** sera effectif, pour une utilisation prévue à compter du 1^{er} janvier 2012.

Pour des renseignements plus détaillés vous pouvez contacter les services de la préfecture et des sous préfectures ainsi que le site internet de la Direction générale des collectivités locales :

<http://www.dgcl.interieur.gouv.fr>

Préfecture du Gers : Monsieur HEUGAS LACOSTE Mathieu
mathieu.heugas@gers.gouv.fr ou par téléphone au 05-62-61-44-26

Sous Préfecture de Condom : Mme CALVET Laurence
laurence.calvet@gersgouv.fr ou par téléphone au 05-62-68-43-52

Sous Préfecture de Mirande : Mme HYPOLYTE Colette
colette.hypolite@gers.gouv.fr ou par téléphone au 05-62-59-07-03



Projet ACTES

Aide au Contrôle de légimité dématÉrialisé

Liste des dispositifs de télétransmissions homologués
par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer,
des collectivités territoriales et de l'immigration

Nom du dispositif	Nom de la société	Coordonnées du responsable
« fournisseur d'accès sécurisé transactionnel » « FAST »	CDC FAST 195, boulevard Saint-Germain 75007 PARIS	Sylvain SEVENO - 01.58.50.14.22 sylvain.seveno@cdcfast.fr
« iXBus »	SRCI ZA La Croix Saint-Mathieu 28320 GALLARDON	Gilles BRANDEL - 02.37.91.30.80 gilles.brandel@srci.fr
« OK-ACTES »	OMNIKLES 56, rue de Londres 75008 PARIS	G BREZELEC - 01.44.88.96.04 gbrezelec@omnikles.fr
« S2low »	ADULLACT – PROJET 836 Rue du Mas de Verchant 34000 MONTPELLIER	Pascal KUCZYNSKI - 04.67.65.05.88 (association) pascal.kuczynski@adullact.org
« XLégales »	Achatpublic.com 12 Rue d'Uzès 75002 PARIS	Arnaud PEVRIER - 01.48.07.53.18 support@forsup.com arnaud.pevrier@achatpublic.com
« Demat-Aube »	Conseil général de l'Aube 2, rue Pierre Labonde - BP 394 10026 TROYES CEDEX	Philippe RICARD - 03.25.42.51.00 philippe.ricard@cg10.fr
« Stela »	SICTIAM (Sophia Antipolis 3, porte 15) ; 2323 Chemin Saint Bernard 06225 VALLAURIS	Francis KUHN - 04.92.96.92.92 fkuhn@sictiam.fr
« Local Trust Actes »	ATEXO 11, rue Royale 75008 PARIS	M. MALHOMME - 01.53.43.05.40 laurent.malhomme@atexo.com
« Demat-mairie de Metz »	Mairie de Metz 1, place d'Armes – BP 3069 57000 METZ	Bertrand LANG - 03.87.55.51.10 blang@mairie-metz.fr
« Landespublic »	Landespublic de l'ALPI 175 place de la caserne Bosquet-BP 3069 40002 MONT DE MARSAN	Renaud LAGRAVE - 05.58.85.80.80 direction@alpi40.org
« S2low Alternance Soft »	Alternance Soft 64 Chemin des Mouilles 69134 ECULLY CEDEX	Jacky MONTIEL - 04.72.18.09.13 jmontiel@alternancesoft.com
« XFiles Klekoon »	Société Klekoon Garonor Tour G - BP 637 93611 AULNAY-SOUS-BOIS	Ali KABLI - 01.48.14.56.30 a.kabli@klekoon.com
« Magitel-CL »	Société TELINO ZAC des Godets 7, rue des Petits Ruisseaux 91370 VERRIERES-LE-BUISSON	Mohamed ABD MOULAH - 01.69.53.68.52 mam@telino.fr
« ApprobACTES » Version 1.0	Société SERES SA 20, rue Dieumegard 93406 SAINT-OUEN CEDEX	Thierry DUFLOS - 01.49.45.57.55 tduflos@seres.fr Julie LAMAUVE - 01.49.45.57.13 jlamauve@seres.fr
« SDITEC » Basé sur la versuib 1.0 de l'application Stella	SDITEC Syndicat Départemental pour l'Informatique et les Technologies de Communication 30, rue Denis Papin 16022 Angoulême Cedex	Pierre SAUZE - 05.45.22.20.40 psauze@sditec.fr Gérard LIOT - 05.45.22.20.40 gliot@sditec.fr
« SIIB »	SIIB Syndicat intercommunal de Bobigny 1, rue de l'Union 93000 BOBIGNY	Khatib MECHENTEL - 01.41.60.85.08 khatib.mechentel@siib.fr Didier KEON - 01.41.60.84.85 didier.keon@siib.fr

<i>« BL Echanges Sécurisés »</i>	BL Echanges Sécurisés Société Berger- Levrault-Magnus 104 avenue du Président Kennedy 75016 Paris	Guy BEAUDET - 01.40.64.42.01 guy.beaudet@actes-berger-levrault.fr Patrick BEAUDOUIN - 05.61.00.78.07 05.62.24.48.90 techniqueinternet@berger-levrault.fr
<i>“Sécurisation des Actes au Contrôle Régulier de l’Etat SACRE Reims”</i>	SRCI REIMS METROPOLE ZA de la Croix St Mathieu 28320 GALLARDON	Charly AUBIJOUX - 02.37.91.30.87 charly.aubijoux@srct.fr Laurent ALLIOUX -02.37.91.80.83 support@srct.fr
<i>“AWS - Avenue-Web Systèmes”</i>	AWS-Legalite 97 rue du Général Mangin 38000 Grenoble	Jamin KAROUTCHI – 04.76.44.11.68 j.karoutchi@aws-france.com
<i>Dematis « e-legalité »</i>	Dematis 30 boulevard Voltaire 75011 Paris	Régis LEGROS - 01 72 36 55 48 Info@dematis.com regis.legros@dematis.com
<i>Demat-loir-atlantique</i>	Conseil Général de Loire-Atlantique 3, quai Ceineray BP 94109 44041 NANTES Cedex 1	Maryvonne LE FLOCH - 02.40.99.81.43. maryvonne.lefloch@loire-atlantique.fr
<i>SITPI</i>	Société SITPI 48 avenue Jean Jaurès BP 66 38602 Fontaine cedex	Cédric BELLAN 04.76.98.90.00 cbellan@sitpi.fr
<i>Transferts-sécurisé</i>	Interbat services 4, avenue du recteur Poincaré 75016 Paris	Casimir DECAS 04.92.90.93.20 cd@interbat.com
<i>Demat.cg54</i>	Conseil général de Meurthe et Moselle 48, esplanade Jacques Baudot 54035 Nancy	Daniel BARRET 03.83.94.55.87 dbarret@c.g.54.fr
<i>Tdt-agedi-legalite</i>	AGEDI syndicat intercommunal Mairie 77440 Dhuisy	Alexandre GIDON 04 71 48 70 11 agedi@agedi.fr
<i>Tdt-sitec</i>	SITEC Société informatique et télématique corse Zone industrielle du Viazzo 20090 Ajaccio	Philippe GUISEPPI 04.95.23.68.06 philippe.guiseppi@sitec.fr